

RAPPORTS ET DOCUMENTS

Diplomatie humanitaire et action humanitaire fondée sur des principes

Discours de M. Peter Maurer,
Président du Comité international de la Croix-Rouge,
Maison de la Paix, Genève, 2 octobre 2014

.....

Le discours qui suit a été prononcé par le Président du Comité international de la Croix-Rouge, Peter Maurer, le 2 octobre 2014 à la Maison de la Paix à Genève, lors d'une conférence organisée par l'Institut de hautes études internationales et du développement. M. Maurer a rappelé que les principes humanitaires conservent toute leur pertinence et leur importance et a souligné que tant l'absence d'une lecture commune des principes que leur utilisation à des fins politiques, compromettent la portée et l'ampleur de l'action humanitaire. Il s'agissait de l'allocution d'ouverture du second cycle de recherche et de débats sur les principes guidant l'action humanitaire. Tout au long de l'année 2015 – année du cinquantième anniversaire de l'adoption des Principes fondamentaux du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (ci-après, le « Mouvement »), de la XXXII^e Conférence internationale du Mouvement et année qui a précédé le Sommet humanitaire mondial de 2016 – le second cycle de recherche et de débats a réuni des acteurs clés du secteur humanitaire lors d'événements publics et de conférences de haut niveau¹. Ces rencontres ont permis des discussions de fond sur les principes entre des experts du Mouvement, des humanitaires, des représentants gouvernementaux et des académiques, ainsi que d'autres participants avertis.

1 Pour plus de détails concernant le second cycle de recherche et de débats et pour regarder les enregistrements de certains de ces événements, voir : www.icrc.org/en/cycle-principles (en anglais). (Toutes les références Internet ont été vérifiées en juin 2017).

Il s'agit d'un moment important, à la veille de l'inauguration de la Maison de la Paix² le 3 octobre 2014 à Genève. La paix mérite d'élire domicile à Genève et l'on ne saurait choisir meilleur endroit pour offrir l'hospitalité à tous ceux qui œuvrent pour elle. Il est encore plus réjouissant de savoir que cette soirée marque le début d'une série de conférences qui se tiendront en amont de la XXXII^e Conférence internationale du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 2015 et lors desquelles différents intervenants présenteront leurs points de vue sur des questions humanitaires essentielles.

Cela fait plus de 200 ans que Genève se trouve au carrefour de l'humanitarisme et des efforts de paix internationaux, depuis Charles Pictet de Rochemont qui fut, au début du XIX^e siècle, l'un des principaux architectes de la construction européenne et Henry Dunant, fondateur du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les politiques de paix et les politiques humanitaires élaborées ici résonnent dans le monde entier. Nulle part ailleurs on ne peut mieux saisir les spécificités et l'interdépendance entre les différentes questions relatives à la réponse internationale aux crises humanitaires. Genève, capitale internationale, a le privilège d'accueillir un grand nombre d'agences et d'organisations humanitaires spécialisées : elle incarne l'importance de promouvoir une réponse cohérente aux défis internationaux qui se posent aujourd'hui et de préserver l'intégrité de chaque domaine d'activité. C'est également ici que peuvent surgir des crispations lorsque l'agenda pour la paix le plus ambitieux croise le souhait visant à préserver un minimum d'humanité dans la guerre, mais j'y reviendrai.

La discussion d'aujourd'hui porte sur l'interaction entre la diplomatie humanitaire et l'action humanitaire fondée sur des principes et j'aimerais examiner la pertinence des principes humanitaires pour orienter la réponse internationale aux conflits armés contemporains.

Permettez-moi tout d'abord de replacer cette question dans son contexte. Plus de 20 milliards de dollars américains sont dépensés chaque année pour répondre aux besoins essentiels des populations affectées par des crises humanitaires, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles, de conflits armés ou d'autres situations similaires de violence. On estime à 250 000 le nombre de travailleurs humanitaires qui sont engagés dans ces opérations, dont un grand nombre se déroulent dans des contextes particulièrement dangereux, comme c'est le cas en Ukraine, en Syrie / Irak, au Soudan du Sud, en République centrafricaine, dans l'est de la République démocratique du Congo et en ce moment au Libéria avec la dernière épidémie d'Ebola. Les programmes de secours et de protection en faveur des populations victimes se fondent sur des principes humanitaires. Ces principes qui reposent sur un siècle d'expérience des professionnels de l'humanitaire, distinguent la réponse humanitaire des activités purement politiques d'une part et des activités caritatives d'autre part. Ils fournissent

2 Note de l'éditeur : La Maison de la Paix est le bâtiment principal de l'Institut de hautes études internationales et du développement à Genève et accueille également d'autres organisations travaillant sur les questions internationales. Pour plus de détails, voir : <http://graduateinstitute.ch/fr/home/about-us/campus-de-la-paix/la-maison-de-la-paix.html>.

un cadre permettant de faire face à certains des dilemmes les plus délicats auxquels nous pouvons être confrontés dans la réalité des conflits.

Quels sont donc ces dilemmes ? Les dilemmes liés à la hiérarchisation des priorités dans des situations où les besoins sont colossaux et les ressources limitées ; les dilemmes entre remplir notre engagement à l'égard de l'humanité et prendre en compte les dures réalités du pouvoir, de l'injustice et de la discrimination dans de nombreuses zones où nous intervenons ; le dilemme entre accéder aux populations et garantir la sécurité du personnel humanitaire... et il y en a beaucoup d'autres.

Plusieurs principes directeurs ont fait leur apparition au cours des dernières années, comme les principes de responsabilité et de participation des bénéficiaires, le principe consistant à « ne pas nuire » et l'objectif de secours humanitaires durables. Aucun d'entre eux ne s'est révélé aussi important que les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance, qui sont au cœur de la mission et de l'identité du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et qui demeurent incontestés au sein de la communauté internationale dans son ensemble. Ces principes font partie des bases fondamentales du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ils furent également la principale source d'inspiration des Principes directeurs des Nations Unies relatifs à l'aide humanitaire, énoncés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1991. Ils ont été au cœur des plus grandes opérations humanitaires depuis plus d'un siècle.

Et pourtant, des questions se posent aujourd'hui concernant leur pertinence face aux défis nouveaux et émergents, dans un contexte où l'agenda humanitaire ne cesse d'être élargi.

Quels sont donc ces défis ? Voyez comme certains conflits actuels s'inscrivent dans la durée – Afghanistan, République démocratique du Congo, Colombie ou Soudan – ou comme certaines situations d'occupation se prolongent – comme en Palestine ou à Gaza –, ceci conduisant à une désintégration des infrastructures des États. C'est cette désintégration des infrastructures étatiques qui altère la capacité des pouvoirs publics à fournir les services de base en termes de santé, d'éducation, de nutrition, d'eau et d'assainissement ou d'ordre public. La plupart des principaux conflits contemporains sont en tête de nos priorités depuis des décennies, alors que l'action et les principes humanitaires avaient d'abord et surtout été élaborés pour répondre à des crises temporaires.

Voyez comme la superposition de différents facteurs vient fragiliser les États et la société : pauvreté, conflits armés, violences intercommunautaires et criminalité affaiblissent les États et les sociétés fragiles, comme nous pouvons l'observer aujourd'hui en République centrafricaine, en Somalie ou au Yémen.

Voyez les caractéristiques des guerres actuelles qui affectent principalement des zones à forte densité de population, ce qui conduit à des destructions et des déplacements massifs. Où sont les champs de bataille, aujourd'hui ? À Gaza, Lougansk, Alep, Bentiu et Gao, et dans beaucoup d'autres zones densément peuplées où vivent des millions de personnes.

Voyez la nature évolutive des groupes armés non étatiques, qui véhiculent des idéologies de plus en plus radicales – alimentées par la corruption, l'exclusion et les injustices subies par les populations depuis des décennies – et qui s'opposent

aujourd'hui, par leur comportement, leurs discours et leurs idées, à certaines des valeurs humanitaires les plus fondamentales, comme nous pouvons le constater presque quotidiennement.

Voyez la dynamique actuelle de ces conflits déstructurés et désorganisés qui font que les hostilités se propagent dans des régions entières et qui entraînent le déplacement d'une grande partie des populations affectées. La crise syrienne qui avait commencé en 2011 s'est aujourd'hui régionalisée, engendrant une fragilisation des systèmes dans toute la région, avec des conséquences mondiales et à long terme. Peut-être davantage encore, les pays du Sahel et d'Afrique subsaharienne sont devenus une vaste zone d'instabilité régionale et mondiale.

Nous nous trouvons donc confrontés aujourd'hui à de nouvelles formes de vulnérabilité des populations et à des besoins qui dépassent le cadre traditionnel de l'action humanitaire, à savoir la fourniture de nourriture, d'eau, d'abris et de médicaments. Nous voyons émerger des cas de violences sexuelles qui appellent des réponses psychosociales ; nous constatons des traumatismes à grande échelle au sein des populations déplacées, qui nécessitent une prise en charge allant au-delà de la seule chirurgie de guerre ; nous voyons des enfants déplacés en masse et qui attendent d'abord des acteurs humanitaires qu'ils leur fournissent des infrastructures et des programmes scolaires. Aussi, nous sommes bien loin de l'action humanitaire définie comme indispensable à la survie et aux moyens d'existence.

En bref, nous assistons à l'élargissement de la réponse humanitaire ou, en d'autres termes, à un accroissement du nombre d'activités qui entrent aujourd'hui dans la catégorie de l'action humanitaire.

En réponse à ces défis, la communauté internationale a mobilisé ses forces, non seulement pour faire face aux conséquences immédiates de ces urgences sur les populations, mais également pour s'attaquer à leurs causes et prévenir leur résurgence de manière plus systématique et cohérente. Elle a ainsi mis en place des mécanismes de surveillance au sein du Conseil de sécurité et du Conseil des droits de l'homme, afin de recueillir des informations sur l'évolution des situations préoccupantes et des vulnérabilités ; elle a développé des capacités de rétablissement et de maintien de la paix aux niveaux régional et international, dotées, à l'instar des opérations récentes de maintien de la paix, de mandats d'exécution et de protection ; elle a encouragé des programmes de développement en faveur des populations affectées par les conflits – aucun organisme de développement à l'heure actuelle n'est dépourvu d'une unité de prévention des conflits ; et elle a réitéré ses efforts en vue de traduire les auteurs de violences en justice, grâce aux tribunaux spéciaux et à la Cour pénale internationale. Ce faisant, la communauté internationale a intégré la réponse d'urgence et l'action humanitaire traditionnelles dans un système complexe de programmes relatifs au développement, à la sécurité, aux politiques et à la justice, en s'appuyant sur divers régimes juridiques – droit international humanitaire, droit des droits de l'homme, droit des réfugiés, droit pénal – et en faisant référence aux juridictions nationales, régionales et internationales. Depuis le Sommet du Millénaire en 2000, la communauté internationale a, dans une large mesure, adopté et concrétisé le concept d'une approche intégrée, exhaustive et globale face aux crises, aux conflits et au sous-développement.

Si, au CICR, nous reconnaissons bien sûr l'importance d'une plus grande intégration des programmes internationaux dans la stratégie de la communauté internationale dans le contexte des crises contemporaines, nous nous posons également des questions concernant le rôle spécifique de l'humanitarisme dans les réponses, internationales et nationales, actuellement données à des urgences si complexes. Il est de plus en plus difficile de concilier les efforts internationaux visant d'une part à trouver des solutions politiques durables aux crises actuelles et, d'autre part, à offrir un soutien vital aux populations les plus vulnérables selon des critères stricts d'impartialité et de neutralité.

Si ces deux objectifs peuvent aller de pair dans la pratique, il y a cependant des situations, comme en Syrie ou en Ukraine, dans lesquelles fournir une aide de survie aux populations affectées a été assujéti aux manœuvres politiques des parties. Lors des Conférences de Genève I et II sur la Syrie, nous avons pu constater combien comme l'impossibilité de s'attaquer aux causes politiques du conflit a conduit les Nations Unies et les médiateurs régionaux à négocier l'accès humanitaire aux zones assiégées dans le cadre d'agendas politiques plus larges, ou encore comme une première étape du renforcement de la confiance dans un processus de transition.

Ainsi, qu'on le veuille ou non, le signal a été donné aux parties au conflit que les impératifs humanitaires n'étaient pas des obligations à respecter, par principe et en pratique, mais plutôt des questions négociables dans le contexte d'un règlement politique général. Il en fut de même pour les négociations relatives aux convois d'aide humanitaire en Ukraine, qui se heurtèrent parfois à des obstacles politiques infranchissables, en raison de l'incapacité de toutes les parties concernées à maintenir un niveau minimum de responsabilité partagée pour garantir l'assistance et la protection de plus d'un million de civils concernés par le conflit armé.

Mêler de la sorte les négociations humanitaires et politiques conduit inévitablement à un détournement des opérations visant à sauver des vies et ternit la crédibilité des acteurs humanitaires internationaux. C'est la raison pour laquelle le CICR, en Syrie, en Ukraine et ailleurs, s'efforce sans relâche de proposer des alternatives à de telles situations qui soient à la fois crédibles, compatibles avec les principes humanitaires fondamentaux et applicables en pratique. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie qu'il est crucial, dans nos démarches visant à déployer une aide humanitaire neutre, impartiale et indépendante, de définir des modalités précises pour l'accès, le contrôle du matériel et la transparence des procédures de distribution et de créer un climat de confiance par des contacts de proximité.

Je suis fier que mes collègues, en Syrie, en Ukraine, en Irak, au Soudan du Sud et dans bien d'autres endroits, travaillent inlassablement à trouver des solutions pragmatiques inspirées par les principes humanitaires pour surmonter de tels obstacles. Aujourd'hui, le CICR est présent sur l'ensemble du territoire ukrainien, il traverse les lignes de front en Syrie, il vient en aide aux personnes plusieurs fois déplacées dans les zones les plus reculées du Soudan du Sud et du Yémen, et il se fraie un chemin dans certains des environnements les plus difficiles en Irak.

Le CICR a à cœur la contribution majeure qu'il a apportée à l'élaboration des principes qui guident le déploiement d'une assistance internationale et la mise en œuvre des programmes de protection. Ces principes ont été codifiés, dans une large

mesure, dans le droit international humanitaire. Ils sont issus d'une longue tradition humanitaire de protection de la vie et de la dignité de tous ceux qui sont victimes des conflits armés, sans aucune distinction, qu'il s'agisse des blessés et malades sur le champ de bataille, des prisonniers de guerre et des détenus pour raisons de sécurité, ou des civils pris dans le feu des combats. J'invite ceux qui souhaiteraient rafraîchir leurs connaissances sur le sujet à visiter le Musée de la Croix-Rouge qui illustre l'émergence des principes humanitaires à travers l'histoire et les cultures. Il est par ailleurs essentiel de nous souvenir – ces principes étant par trop remis en question à l'heure actuelle – que les principes humanitaires ne sont pas l'émanation de valeurs occidentales, mais qu'ils sont au contraire profondément ancrés dans différentes cultures. Dans une lettre ouverte adressée au chef de l'État islamique, des érudits islamiques de tous les courants de pensée ont démontré combien certains principes humanitaires fondamentaux sont profondément ancrés dans la doctrine et la tradition islamiques, et combien le comportement des groupes extrémistes actuels est éloigné de ces principes³.

Ces principes ont également été façonnés par plusieurs décennies de pratique. Les activités humanitaires se déroulent souvent dans des zones contestées dirigées par des coalitions éphémères d'entités étatiques et non étatiques. La diplomatie menée par le CICR pour obtenir l'accès aux victimes est basée sur un processus continu de négociation afin d'établir sa présence dans ces zones, de maintenir une proximité avec les personnes et les communautés affectées et de chercher à obtenir le consentement des parties concernées pour qu'elles lui permettent de conduire des opérations humanitaires. Ceci, comme chacun sait, est un processus risqué, long et souvent très frustrant : nous avons ainsi négocié pendant des mois une opération traversant les lignes de front à Alep, une autorisation d'intervenir au Soudan, des garanties minimales de sécurité pour conduire nos opérations en Afghanistan et il y a bien d'autres exemples. En raison de la lenteur de telles négociations, ce sont, très souvent, des populations qui sont livrées à elles-mêmes, qui souffrent ou qui meurent.

Notre expérience montre que la préservation d'un espace d'« humanité partagée » qui puisse résister à la tentation de politiser ou de militariser les activités de secours n'est pas un concept qui est spontanément compris de tous. À une époque où la polarisation, l'extrémisme, la diabolisation et la stigmatisation sont largement répandus et affectent les pouvoirs politiques dans de nombreux pays – et pas seulement dans les zones reculées – la notion selon laquelle tous les belligérants partagent la responsabilité de garantir un espace humanitaire dans lequel les civils sont protégés et les prisonniers traités avec humanité n'est pas facile à faire accepter.

Visualisez pendant un instant les photographies de l'exposition organisée récemment par le CICR au Musée Rath⁴, sur lesquelles on voit des prisonniers de

3 Note de l'éditeur : La lettre ouverte est disponible sur : <http://www.lettertobaghdadi.com/wp-content/uploads/2014/11/french.pdf>.

4 Note de l'éditeur : le Musée Rath est un musée d'art et d'histoire situé à Genève, qui fut occupé pendant la Première Guerre mondiale par l'Agence internationale des prisonniers de guerre, fondée par le CICR en 1914 pour centraliser les informations concernant les prisonniers de guerre et organiser l'expédition de colis de secours. En 2013, pour commémorer le 150^e anniversaire du CICR, le Musée Rath a organisé une exposition intitulée « Humaniser la guerre ? », présentant des moments clés dans l'évolution des conflits et dans l'histoire de l'organisation.

guerre jouer tranquillement aux cartes sous une surveillance plutôt souple durant la Première Guerre mondiale, et comparez-les à la pratique et à la rhétorique actuelles. Vous conviendrez, je n'en doute pas, que cela ne reflète pas un progrès de civilisation, ni une réaffirmation de l'espace humanitaire.

L'une des caractéristiques fondamentales de cet espace est que tous les acteurs y ont les mêmes rôles et les mêmes responsabilités pour garantir assistance et protection aux populations vulnérables. Le fait que l'une des parties faille à ses obligations ne décharge pas pour autant les autres de leur devoir. De la même manière, l'aide et la protection humanitaires ne sont pas l'apanage d'une seule partie, d'un seul État ou d'une seule organisation non étatique ou multilatérale. Grâce à la présence et à l'appui d'une organisation neutre et indépendante comme le CICR, les parties sont à même de préserver cet espace en dépit des tensions politiques et de prendre en considération les effets des hostilités sur les populations.

Tant les concepts que les pratiques de l'action humanitaire fondée sur des principes sont de plus en plus mis à l'épreuve dans les conflits actuels. Il arrive que les parties au conflit elles-mêmes abandonnent explicitement ce projet d'humanité partagée pour des motifs idéologiques ou politiques, comme on a pu l'observer ces dernières années dans plusieurs situations où la population dite « ennemie » a été entièrement et collectivement avilie et déshumanisée. La question, fréquemment posée aux humanitaires, de savoir si les bénéficiaires de l'aide se situent dans des zones contrôlées par le gouvernement ou par l'opposition reflète la même tendance alarmante qui consiste à concevoir des programmes en fonction des orientations politiques des populations et non des besoins.

La légitimité d'une action humanitaire fondée sur des principes est également mise à mal, de manière plus paradoxale, par un certain nombre d'acteurs nationaux et internationaux qui associent délibérément programmes d'urgence essentiels et objectifs politiques, de sécurité, de développement ou autres objectifs transformatifs. Un nombre croissant de programmes et de critères fixés par les donateurs exigent des acteurs humanitaires non seulement de pourvoir aux besoins humanitaires, mais également de créer les conditions pour l'égalité des genres, l'équité sociale et le développement durable. Si l'intégration des activités de secours et d'assistance dans de tels programmes de transformation apporte des bénéfices importants en termes d'objectifs de développement durable ou de promotion des droits de l'homme, elle n'est cependant pas sans conséquences et se fait au prix de la politisation de l'espace partagé d'humanité, au prix de la marginalisation voire de la mise à dos des parties, et au prix de la restriction des possibilités de coopération et d'engagement.

La conjugaison de tous ces éléments est lourde de conséquences et compromet l'accès aux populations en ayant besoin.

Il ne s'agit pas ici de débattre de principes, mais bien de pragmatisme. Au cours de son histoire, le CICR a eu l'occasion d'apprendre que l'accomplissement de sa mission humanitaire exigera, selon les contextes, de jongler entre les équilibres et ses intérêts au regard de sa neutralité, de son indépendance et même, dans certains cas, de son impartialité. S'il ne transigera jamais sur ses objectifs fondamentaux de protection de la vie et de la dignité de toute personne victime des conflits ou d'autres situations de violence, il est résolu à engager un dialogue confidentiel avec toutes les

parties et à tenir compte, dans la mesure du possible, des autres contraintes politiques, sociales ou de sécurité. Il reste pragmatique et ne prend parti ni sur ces dernières, ni sur aucun autre aspect du conflit. Il veille à ce que l'expérience et le professionnalisme de son personnel s'appliquent sans relâche à négocier le meilleur accord possible, dans des circonstances précises et à un moment donné, pour préserver un espace d'humanité. Encore une fois, ce n'est pas une question de principes abstraits ; c'est une question de solutions pratiques s'inspirant de principes.

Le débat sur le pragmatisme qui s'impose aujourd'hui ne provient pas tant, très franchement, du CICR ou d'autres organisations dont l'action est fondée sur des principes comme Médecins Sans Frontières, mais plutôt des ONG, des organismes multi-mandats, des gouvernements donateurs et des acteurs internationaux qui se sont engagés à la fois à pourvoir aux besoins humanitaires des populations victimes et à promouvoir les programmes de transformation de la communauté internationale. En théorie, nous aspirons tous à la paix dans le monde, au développement et à la sécurité, et nous comprenons tous que l'action humanitaire a ses limites en termes de résolution ou de prévention des causes des crises. Mais, dans la pratique, notre expérience montre que l'accès d'urgence aux populations vulnérables dans certaines des zones les plus contestées, dépend de la capacité à ne pas mêler les objectifs humanitaires à d'autres autres objectifs « transformatifs » qu'ils soient d'ordre économique, politique, social ou liés au respect des droits de l'homme. Un pragmatisme spécifique est nécessaire pour intervenir dans ces zones – de la Syrie au Yémen, du Mali au Myanmar –, ce qui permet à toutes les parties de reconnaître leur humanité partagée dans les objectifs des organisations humanitaires présentes sur le terrain. Sans cette reconnaissance et ce dialogue, notre capacité à intervenir en faveur des populations victimes se trouve considérablement amenuisée.

Il existe bien sûr des exceptions à cette conception. Dans des situations où les parties persistent à ne pas assumer leurs responsabilités humanitaires et à empêcher l'accès aux groupes les plus vulnérables, d'autres approches faisant usage de la force, prévues explicitement par la Charte des Nations Unies, sont nécessaires. Il est toutefois très clair que ceci ne relève plus, dès lors, du domaine de l'action humanitaire, mais de celui de l'action politique.

Dans bien des cas, cependant, la seule manière d'accéder aux populations est de s'appuyer sur une approche qui recherche le consentement par le dialogue et non la coercition. Il est nécessaire que les parties au conflit, qu'elles soient étatiques ou non étatiques, soient en contact avec des acteurs bienveillants, qui se mettent à leur disposition afin de les aider à mettre en œuvre leurs programmes humanitaires. Une telle approche ne nous empêche pas de façonner et de développer une action humanitaire qui soit l'une des composantes d'un système d'intervention plus ambitieux, ou qui serve de fondement à ce système, si l'ambition en question fait l'objet d'un large consensus. Mais elle exige, dans un premier temps, de faire preuve de retenue. Ce n'est qu'ensuite que peut émerger la capacité à construire un large consensus.

J'aimerais formuler quelques remarques pour conclure. La réponse humanitaire d'urgence est et doit rester une activité professionnelle distincte des processus de résolution de conflits, de la programmation du développement, des efforts de stabilisation et des programmes de transformation des sociétés basés sur les droits

de l'homme universels. La discussion sur la diplomatie et l'action humanitaire fondée sur des principes concerne la préservation de cet espace neutre, impartial et indépendant, incarnant notre humanité partagée qui subsiste même dans les circonstances les plus éprouvantes telles que les conflits armés et les catastrophes naturelles de demain.

Mais permettez-moi d'être très clair sur ce point également : faire la distinction entre les approches ne signifie pas être réticent ou incapable d'échanger, de coordonner et de coopérer. Au contraire, le caractère particulier de l'action humanitaire nécessite, dans le contexte actuel, plus que jamais, un engagement inlassable pour chercher à comprendre et à définir les relations entre les différents acteurs et programmes, et pour identifier les possibilités de complémentarité, de coordination et de coopération partout où un large consensus le permet.

Dans cette perspective, j'aimerais exprimer mon espoir que la XXXII^e Conférence internationale du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 2015 et le Sommet Humanitaire Mondial qui suivra en 2016, ne vont pas devenir des îlots isolés sur lesquels se réuniront les organisations et les bureaucrates humanitaires pour passer en revue les programmes et les discours qu'ils auront préparés à l'avance. L'heure est trop grave pour se contenter de continuer d'agir comme si de rien n'était.

Il nous faut des rencontres internationales qui placent au premier rang des priorités les besoins des personnes et un engagement véritable sur la meilleure manière d'intervenir, et non pas de simples conversations entre organisations humanitaires. Nous devons avoir un débat sérieux et tourné vers l'avenir et, espérons-le, parvenir à une conception commune de la manière dont l'action humanitaire interagit avec l'agenda plus large des priorités internationales, de la manière dont elle interagit avec les aspirations en matière de sécurité, de développement, de droits de l'homme et de paix, de la manière de financer équitablement les besoins grandissants, et de la manière d'articuler les efforts locaux, régionaux et mondiaux de façon plus créative. Avec la série de rencontres internationales qui s'annonce – de la révision du Cadre d'action de Hyogo et des Objectifs du Millénaire pour le développement, à la Conférence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 2015, puis au Sommet Humanitaire Mondial en 2016 – les opportunités d'améliorer la situation des personnes qui ont besoin d'aide ne vont pas manquer.

